



## Dans ce numéro

- Toujours plus de local !
- Une fin d'année tout en douceur...
- GVRS à la rencontre des Professionnels
- Fête de la gastronomie : les résultats du concours...
- L'indication des allergènes : où en êtes-vous ?
- Conseils de la DGCCRF pour les fêtes de fin d'année

## Toujours plus de local !

Yaourt aux fruits élaboré avec le bon lait de la ferme et la confiture fabriquée par le confiturier local, faisselle, fromage blanc sont quelques exemples de la gamme de produits proposée par la Ferme de Viltain, située à Jouy-en-Josas dans le département des Yvelines (78).

Ces produits seront présents dès janvier 2018 dans la mercuriale GVRS et distribués par Pomona Passion Froid Ile de France. Ils viendront enrichir la liste des produits locaux que GVRS a déjà à sa carte.



Les équipes de GVRS accompagnées d'un de ses Clients (Fondation des Amis de l'Atelier) ont pu découvrir la gamme au détour d'une petite visite à la ferme.



LA FERME DE VILTAIN



## Une fin d'année toute en douceur...

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le pôle diététique a proposé à ses clients des recettes originales aux senteurs d'hiver. Produits de fête et de saison sont à l'honneur ! Nous souhaitons à tous nos clients des fêtes de fin d'année pleines de gourmandises...

- Le menu de Noël :
- 🌲 Gourmandise de potimarron aux lardons de canard
  - 🌲 Sauté de veau aux châtaignes
  - 🌲 Duo de purées (panais et carottes)
  - 🌲 Mousse mangue, sorbet passion et tulle au citron



## GVRS à la rencontre des Professionnels

Du 21 au 23 novembre, l'Equipe de l'Agence de la Rochelle était présente au salon ANDICAT (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT), l'occasion de présenter les prestations proposées par GVRS et de renforcer le partenariat avec les établissements du secteur médico-social.



GVRS était aussi présent aux Rencontres professionnelles d'AJI à Lyon (association professionnelle des Personnels d'intendance des établissements publics d'enseignement).



**Un grand merci à tous les clients qui sont venus nous rendre visite sur ces salons !**

## Fête de la Gastronomie, les résultats du concours...

GV RESTAURATION SERVICES a participé à la Fête de la Gastronomie qui a eu lieu du 22 au 24 septembre 2017. A cette occasion, en plus du menu « local », un **jeu concours** a été organisé. Le défi était de préparer un plat « gastronomique » en utilisant les produits mis à disposition pour confectionner le menu.

C'est une Equipe de Travailleurs Handicapés de l'ESAT « Les ateliers Morsaintois » situé à Morsang-sur-Orge qui a remporté le concours grâce à sa « Pomme en 2 façons ». L'Equipe a remporté un repas au restaurant.

**Merci à tous ceux qui ont participé à ce concours et un grand bravo à l'équipe gagnante !**



## L'indication des allergènes : où en êtes-vous ?

**Cela fait maintenant 3 ans que l'indication de 14 ingrédients provoquant allergies ou intolérances est obligatoire** (Règlement INCO 1169/2011 et articles R112-11 à R112-15 du Code de la Consommation).

En tant qu'Exploitant, il est de votre responsabilité de porter à la connaissance de vos convives les allergènes contenus dans chaque plat servi par le biais d'un affichage lisible et accessible. (sauf si un dispositif permet aux consommateurs d'indiquer, avant toute consommation, qu'il refuse de consommer un de ces ingrédients allergènes). A noter que cela concerne également les repas que vous pouvez être amenés à fournir à un autre établissement.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 06-70-89-02-36.

## Conseils de la DGCCRF pour les fêtes de fin d'année

*Quelles différences entre une truffe et une truffe fantaisie, la Pecten maximus et la Clamys farreri, le parfait de foie d'oie et le médaillon de foie d'oie, les Fines de claire et les Spéciales de claire ?*

Restez vigilant sur les aliments que vous achetez. Vérifiez l'étiquetage, car certaines indications sont précieuses ! Attention aux publicités trompeuses et aux allégations mensongères sur la composition ou la provenance des produits ! De l'alimentaire aux produits multimédia en passant par les jouets, vous saurez tout sur la réglementation en vigueur et les pièges à éviter grâce à la brochure de la DGCCRF téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/conseils-pour-des-fetes-fin-dannee-reussies-0>

